

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MANCHE

PLAFONDS DE RESSOURCES APPLICABLES POUR L'ATTRIBUTION DES BOURSES DEPARTEMENTALES DE COLLEGE 2019-2020

Plafonds à comparer avec le revenu fiscal de référence de l'année 2017

I) POUR UN MONTANT ANNUEL DE BOURSE DE COLLEGE DE 40 € :

NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE	PLAFOND ANNUEL	
	DEMI-PENSIONNAIRES	INTERNES
1 enfant	19 450 €	25 933 €
2 enfants	21 897 €	29 195 €
3 enfants	24 346 €	32 462 €
4 enfants	26 790 €	35 723 €
5 enfants	29 240 €	38 985 €
par enfant supplémentaire	2 445 €	3 264 €

II) POUR UN MONTANT ANNUEL DE BOURSE DE COLLEGE DE 96 € :

NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE	PLAFOND ANNUEL	
	DEMI-PENSIONNAIRES	INTERNES
1 enfant	12 983 €	19 450 €
2 enfants	14 615 €	21 897 €
3 enfants	16 246 €	24 346 €
4 enfants	17 879 €	26 790 €
5 enfants	19 512 €	29 240 €
par enfant supplémentaire	1 630 €	2 445 €

III) POUR UN MONTANT ANNUEL DE BOURSE DE COLLEGE DE 153 € :

NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE	PLAFOND ANNUEL	
	DEMI-PENSIONNAIRES	INTERNES
1 enfant	6 122 €	12 983 €
2 enfants	6 937 €	14 615 €
3 enfants	7 755 €	16 246 €
4 enfants	8 567 €	17 879 €
5 enfants	9 381 €	19 512 €
par enfant supplémentaire	818 €	1 630 €

IV) POUR UN MONTANT ANNUEL DE BOURSE DE COLLEGE DE 230 € :

NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE	PLAFOND ANNUEL	
	DEMI-PENSIONNAIRES	INTERNES
1 enfant		6 122 €
2 enfants		6 937 €
3 enfants		7 755 €
4 enfants		8 567 €
5 enfants		9 381 €
par enfant supplémentaire		818 €